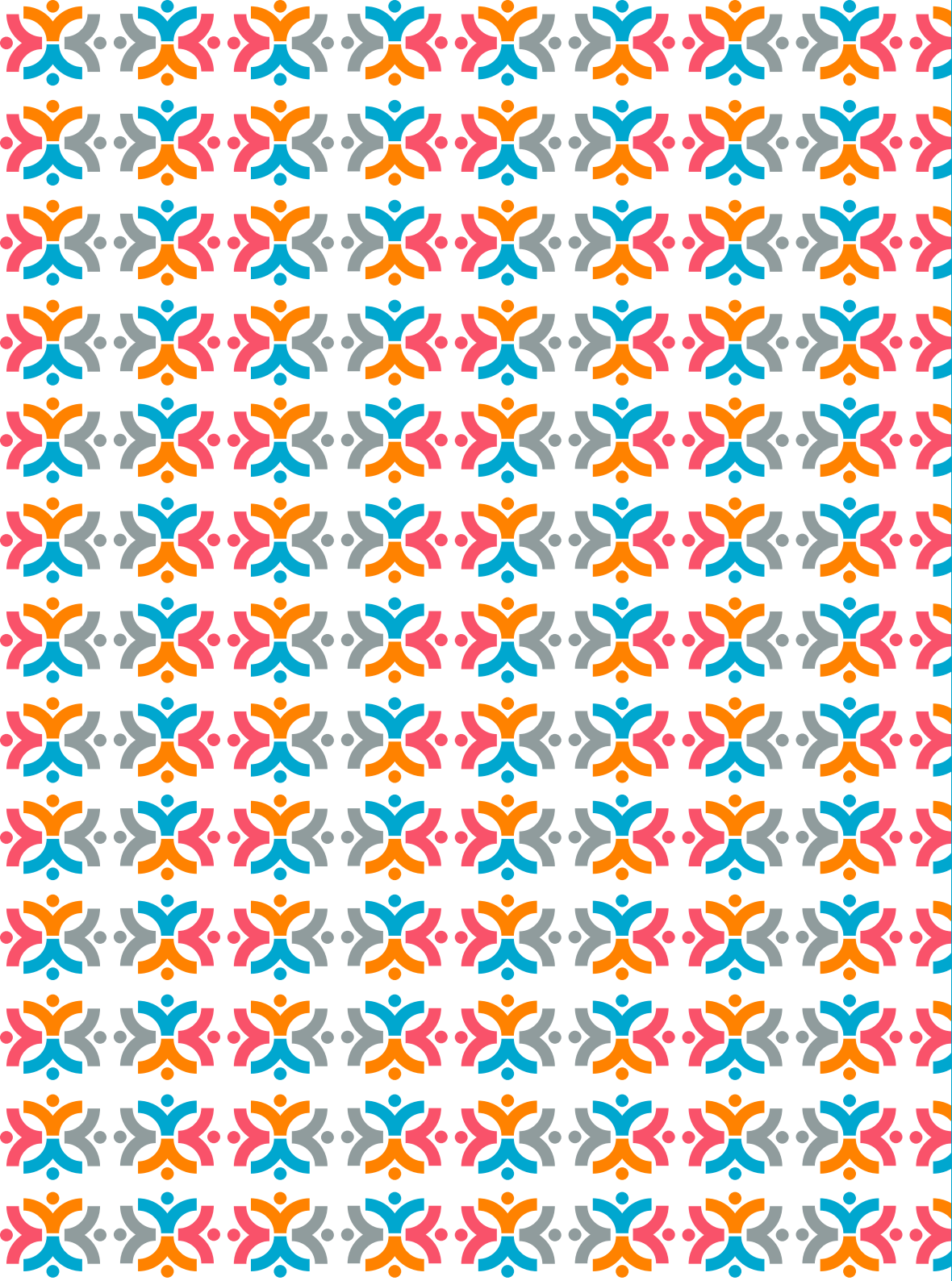




Diagnostic

#أنت-أيضا #toiaussi

Comprendre les mobilités infantiles, adolescentes et juvéniles et soutenir l'intervention socio-communautaire des gouvernements locaux en Andalousie et au Nord du Maroc

Mai | 2021





Edition et coordination:

Le Fond Andalous des Municipalités pour la Solidarité
Internationale (FAMSI)

Financement:

Agence Andalous de la Coopération Internationale
pour le Développement (AACID).

Auteurs:

FAMSI (coordination)

Mercedes Jiménez. Dra. en
Antropología social (élaboration).
<https://www.ucm.es/gemi/textos/316780>

Traduction:

Cléo Marmié. Doctorante en Sociologie, EHESS Paris

1. Présentation du projet #toiaussi¹ et du diagnostic.

Le présent diagnostic s'inscrit dans le cadre du projet #toiaussi mis en œuvre par le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) en coordination avec la Fédération des collectivités locales du Nord du Maroc et l'Andalousie (AN^MAR) et avec le soutien financier de l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement (AACID). L'objectif général du projet **est d'améliorer l'inclusion et la gestion dans les villes d'Andalousie et du Nord du Maroc des personnes migrantes, en particulier des mineurs étrangers non accompagnés et des anciens jeunes placés², à travers l'éducation au développement, la formation, l'échange d'expériences, le renforcement des capacités et les partenariats internationaux³.**

Ce diagnostic a recueilli les réflexions menées entre les municipalités andalouses et les communes marocaines sur la **manière d'articuler à partir d'une échelle locale des modalités de protection des enfants, des adolescents et des jeunes "en mouvement"⁴ et de trouver des mécanismes de protection transnationaux qui placent les droits au centre des priorités et dépassent les discours xénophobes et racistes.** En ce sens, conjointement au dialogue avec les acteurs publics, nous avons interviewé des entités et des institutions tant en Andalousie qu'au nord du Maroc, ainsi que des entités internationales qui jouent un rôle central dans la dynamisation de la protection de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse dans les processus migratoires.

Le diagnostic a été réalisé sur quatre mois (de décembre 2020 à avril 2021) et 42 entretiens ont été menés en Andalousie et au Maroc:

- 1 "Améliorer l'inclusion et la gestion locale des politiques de prise en charge des migrants, notamment des mineurs étrangers non accompagnés et des anciens jeunes placés, par l'éducation au développement, la formation, l'échange d'expériences et de capacités, ainsi que les partenariats internationaux", financé par l'AACID (2019).
- 2 En Espagne, les mineurs confiés à la protection de l'enfance sont placés, par acte administratif, sous la tutelle des administrations locales. Tout mineur sortant du système de protection de l'enfance est donc désigné comme mineur "ex-tutelados" (anciennement sous tutelle). En France, la tutelle pour un mineur n'est pas systématique, et relève du Juge des Tutelles. Pour se référer à la situation des jeunes qui ont eu un parcours au sein de la protection de l'enfance et sont sortis du système d'aide sociale à l'enfance à leur majorité (ou à leurs 21 ans s'ils ont bénéficié d'un contrat jeunes majeurs), ces jeunes sont dits "sortants de la protection de l'enfance", "anciennement placés" ou "anciennement confiés à la protection de l'enfance".
- 3 Le projet comporte quatre axes de travail principaux : (i) la réalisation d'un diagnostic sur la situation des politiques de protection des enfants, des adolescents et des jeunes migrants qui identifie les besoins prioritaires de formation et les pratiques fonctionnelles pour la lutte contre le racisme et la xénophobie en Andalousie et dans le nord du Maroc ; ii) l'échange d'expériences et de pratiques fonctionnelles entre les municipalités et les communes et d'autres entités d'Andalousie et du Nord du Maroc ; iii) des actions de formation et de renforcement des capacités entre les municipalités et les communes et d'autres entités d'Andalousie et du Nord du Maroc ; et iv) des actions de sensibilisation visant à combattre les discours xénophobes et racistes à l'égard de ces groupes en Andalousie et au Nord du Maroc.
- 4 Save the Children (2018), Protéger l'enfance en mobilité. Save the Children définit les enfants en mobilité comme suit : "Les enfants et les adolescents qui se déplacent pour diverses raisons, volontairement ou involontairement, à l'intérieur d'un pays ou d'un pays à l'autre, avec ou sans leurs parents ou d'autres responsables principaux, et dont le mouvement, s'il peut leur offrir des opportunités, peut aussi les exposer au risque (ou augmenter le risque) d'exploitation économique ou sexuelle, d'abus, de négligence et de violence". <http://pasc-lac.org/wp-content/uploads/2019/01/Spanish-COM-programme-PR3.pdf>



Entretiens réalisés

MAROC

Gouvernements locaux

- Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Commune de Martil
 - Commune de Larache
 - Commune de Tetuán
- Région de l'Oriental
- Commune de Nador
 - Commune d'Oujda

AGENCES DES NATIONS UNIES

OIM

ENTITÉS SOCIALES/ASSOCIATIONS/FONDTIONS

Association Pateras de la Vida (Larache)
Association APISF (Tétouan)
Association ATIL (Tetuan)
Association GEDI (Tanger)
Association ASTICUDE (Nador)
Ferme éducative Khemis Anjra (Khemis Anjra)
Centre ACRES (Tanger)

ESPAGNE (ANDALOUSIE)

Municipalité de Cadix
Municipalité de Jerez de la Frontera
Communauté de communes de la région de Gibraltar
Municipalité de Las Cabezas de San Juan
Municipalité d'Ecija
Municipalité de Séville
Municipalité de Huelva
Municipalité de Jaén

UNICEF - Andalousie

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
Association INSERTA Andalucía (Séville)
Réseau d'aide aux migrants du secrétariat diocésain pour les migrants de Cadix, centre Tierra de Todos et l'association Cardijn.
Association ALENDOY (Cádiz)
Centre de jour "Fermin Salvoechea". Fondation Atenea (Cadix)
Association Jaén Acoge (Jaén)
Mundo Village (Jaén)
Maison Paco Girón (Huelva)
Association AYRES (Huelva)
Projet ENCUESTRO (La Línea de la Concepción)
Association APRONI (Ecija)
Andalucía Acoge
Save the Children
i Fondation sociale

Agence andalouse de coopération internationale pour le développement
Ministère de l'Égalité, des Politiques Sociales et de la Conciliation
Défenseur du Peuple d'Andalousie.
Université de Malaga. Observatoire criminologique du système pénal face à l'immigration.
Université de Grenade. SEPISE.

En outre, nous avons mené deux groupes de discussion avec des jeunes garçons et des jeunes filles anciennement placés dans le cadre du projet "Encuentro" (AFAVI), à La Línea de la Concepción et dans la Casa "Paco Girón" à Huelva afin de recueillir leurs points de vue et leur opinion sur leur propre processus migratoire.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé leur temps et leurs réflexions, et tout particulièrement les jeunes garçons et les jeunes filles qui ont partagé leurs inquiétudes quant à la complexité des processus migratoires vécus par les mineurs et les jeunes sans réseau de soutien.

2. #toiaussi comprendre les mobilités infantiles, adolescentes et juvéniles en Andalousie et au Nord du Maroc⁵.

2.1. Dans le cadre de ce projet, nous faisons référence à une multiplicité de situations hétérogènes.

La réalité des enfants, adolescents, jeunes mineurs et jeunes majeurs qui sont "en mouvement" et présents d'une manière ou d'une autre dans les 13 gouvernements locaux ciblés par le projet, est diverse et hétérogène.

2.1.2. Situation dans le Nord du Maroc

Dans les communes ciblées par le projet dans les deux régions du nord du Maroc (la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et la région de l'Oriental), il est possible de distinguer quatre situations selon la nationalité et les politiques de protection relatives à l'enfance et à l'adolescence.

- Une première situation comprend des mineurs marocains (garçons et filles) qui sont insérés dans un processus migratoire à l'intérieur de leur propre pays. Ces mineurs ne peuvent pas être qualifiés de "non accompagnés" car ils se trouvent dans leur propre pays, même si certains d'entre eux sont en situation de rue permanente ou occasionnelle. Le type de travail que les organisations (elles-mêmes très hétérogènes) mènent auprès de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles concerne l'accompagnement, la médiation sociale transnationale et la prévention des situations les plus dangereuses liées à la migration.

— A Nador, l'association ASTICUDE (Association Thissaghnasse pour la Culture et le développement)

met en œuvre le projet mené par l'OIM "Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc"⁶.

— A Tétouan, l'association APISF (Association pour la protection des enfants et la sensibilisation de la famille) participe au projet avec la Fondation Sevilla Acoge "Med Attadamun II: action intégrale avec les migrants au Maroc", financé par l'AACID.

— D'autres entités travaillent également avec les mineurs marocains dans cette situation, à l'instar de l'association WASATA et l'association CASALS (projet RASSIF) et la coopérative GEDI, toutes situées à Tanger.

- Il existe également une deuxième situation concernant des mineurs étrangers, principalement originaires de pays d'Afrique de l'Ouest⁸, qui sont "non accompagnés" au Maroc. Dans la loi marocaine sur les étrangers 11/03⁹, la catégorie de "mineur étranger non accompagné" n'existe pas. Au Maroc, il n'existe pas de cadre légal de tutelle dans le cadre d'une loi de protection pour protéger les mineurs étrangers non accompagnés, ce qui constitue l'un des problèmes majeurs de leur situation. Ces mineurs étrangers non accompagnés sont pris

5 Pour l'élaboration de cette section, nous avons systématisé différents rapports et articles sur la situation en Andalousie et au Maroc : Andalucía Acoge, 2019 ; APDHA, 2019 ; Arce, 2016 ; Bargach, 2006 ; Comité des droits de l'enfant, 2019 ; Médiateur 2001-2020 ; Médiateur andalou, 2019 ; Jiménez Álvarez, 2015, 2016, 2021 ; Montesino et al. 2015 ; Morante del Peral et al. 2007, 2009 ; OIM, 2015, 2021 ; Réseau européen des migrations, 2020 ; Ribas- Mateos, 2014 ; Save the Children, 2018 ; Suárez, 2006 et Unicef, 2009 ; 2019a ; 2019b ; et nous avons compilé les informations les plus significatives des entretiens réalisés. Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que nous décrivons des processus de mobilité impliquant des enfants, des adolescents et des jeunes dans deux territoires différents (l'Andalousie et le nord du Maroc) qui sont construits comme une région transfrontalière et au sein de laquelle entrent en jeu les politiques d'immigration et de protection de deux pays ainsi que le processus de sécurisation des politiques migratoires de l'UE entrent en jeu.

6 <https://morocco.iom.int/sites/morocco/files/OIM%20MAROC-fiche%20projet%20ENAS.PDF>

7 <https://cooperanda.org/explorar/proyectos/ver/med-attadamun-ii-accion-integral-con-migrantes-en-marruecos/>

8 Les pays qui composent la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakri, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. <https://www.ecowas.int/?lang=fr>

9 Loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières, adoptée par le Parlement marocain et publiée au Journal officiel n° 516 du 20 novembre 2003.



en charge dans le cadre de la nouvelle politique marocaine de migration et d'asile (SNIA)¹⁰ et du système territorial intégré de protection de l'enfance¹¹ géré par une commission provinciale présidée par le wali ou gouverneur, dont les membres sont des représentants des départements ministériels, des institutions publiques et des associations intervenant dans la protection de l'enfance (ADS, Jeunesse et sport, Education nationale, Santé, Justice, Fondation Med V, INDH...).

— A Nador, l'association ASTICUDE (Association Thissaghna pour la Culture et le développement) prend également en charge des mineurs étrangers non accompagnés dans le cadre du projet précédemment mentionné de l'OIM "Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc".

— A Tétouan, l'association APISF (Association pour la protection de l'enfance et la sensibilisation de la famille) participe au projet de l'UNICEF "HIJRA WA HIMAYA"¹² dont l'objectif est de garantir aux enfants étrangers, quel que soit leur statut légal au Maroc, l'accès à une éducation de qualité, une

santé de qualité, une protection adaptée et des soins d'urgence de qualité en cas de besoin. Le projet vise à protéger 2000 mineurs, aussi bien des mineurs avec leur famille que des mineurs non accompagnés, dont 35% sont des jeunes filles et des jeunes femmes.

- Une troisième configuration implique quant à elle de jeunes marocains qui, orphelins et placés dans des centres pour mineurs qui appartiennent à l'Entraide Nationale (appelés "centres de sauvegarde"), sont dans une situation de rue du fait du manque de ressources dédiées à l'autonomie pour accompagner leur passage à la majorité.

— Le projet de ferme pédagogique à Khemis Anjra de l'association "Rawabit Assadaka" est un projet lancé dans le cadre de la coopération au développement en 2010. Ce projet est actuellement financé par la Députation de Huelva par le biais de l'association AYRE¹³ et vise notamment à améliorer les conditions de vie de ces jeunes.

- Enfin, soulignons la situation des jeunes étrangers

qui, entrés au Maroc en tant que mineurs "non accompagnés", ont aujourd'hui atteint l'âge de la majorité. Au Maroc, les mineurs étrangers ne peuvent pas être protégés par la prise en charge de la tutelle par l'institution publique, il n'existe pas de catégorie légale pour les "anciens jeunes placés" s'ils sont étrangers et il n'y a pas de ressources spécifiques allouées.

Au Maroc, il est difficile de déterminer le profil sociodémographique des mineurs étrangers non accompagnés car il n'existe pas de mécanismes publics de tutelle/prise en charge, mais uniquement des rapports de recherche qui nous donnent des indications sur leur profil et sur leur nombre¹⁴. L'âge moyen est de 16 ans et les principaux pays d'origine sont la Côte d'Ivoire, la RDC, la Guinée et le Cameroun. Selon le HCR (2019), il y avait 52 mineurs étrangers non accompagnés reconnus comme réfugiés au Maroc. Dans les processus de régularisation menés en 2014, un total de 27 649 personnes ont été régularisées¹⁵, dont 9% de mineurs, soit 2 488 mineurs (mineurs accompagnés et non accompagnés).

Les mineurs et les jeunes vivent dans des situations de grande vulnérabilité. Les enfants, les adolescents et les jeunes marocains mineurs qui vivent dans la rue ou

¹⁰ Stratégie nationale en matière d'immigration et d'asile (SNIA) du 18 décembre 2013. Il est développé dans sept programmes sectoriels : éducation, culture, jeunesse et sport, santé, logement, aide sociale et humanitaire, formation professionnelle et emploi ; et quatre programmes transversaux : gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, coopération et relations internationales, cadre réglementaire et gouvernance et communication, qui se déclinent en 27 objectifs et 81 actions.

¹¹ Système territorial intégré de protection de l'enfance au Maroc. <https://social.gov.ma/dispositif-territorial-integre-de-protection-de-lenfance/#:~:text=Le%20dispositif%20territorial%20int%C3%A9gr%C3%A9%20pour,la%20protection%20de%20l'enfance.>

¹² <https://www.unicef.org/morocco/recits/hijra-wa-himaya>

¹³ <https://asociacionayre.wordpress.com/2020/02/03/proyecto-en-khemis-anjra-los-ninos-de-la-calle/>

¹⁴ <https://www.unicef.org/morocco/media/2076/file/Module%204%20les%20enfants%20migrants.pdf>

¹⁵ <https://marocainsdumonde.gov.ma/operations-de-regularisation/>

risquent leur vie pour traverser les frontières maritimes et terrestres voient leurs droits violés par les processus de sécurisation des frontières. Ces mineurs sont également victimes des réseaux de traite des êtres humains. D'autre part, les mineurs étrangers "non accompagnés" sont confrontés à de nombreux obstacles pour accéder à l'école, malgré l'existence d'une circulaire spécifique (circulaire n° 13-487 relative à l'intégration des élèves étrangers dans le système scolaire marocain). Ils sont également limités dans leur accès aux soins de santé. Comme indiqué précédemment, la loi relative à l'entrée et au séjours des étrangers au Maroc (03/11) ne reconnaît pas la figure du "mineur étranger non accompagné" et il n'existe pas de statut défini de tutelle de l'Etat pour les protéger en cas de situation de détresse. La violation des droits est particulièrement fréquente dans les zones d'attente, lorsqu'ils se retrouvent avec des adultes et qu'ils sont détenus et éloignés des zones frontalières. On trouve principalement des adolescents non accompagnés en situation de grande vulnérabilité, aussi bien des garçons que des filles, ces dernières étant particulièrement exposées à toutes sortes de violences.

2.1.3. Situation en Andalousie

En portant notre attention sur l'Andalousie, les quatre situations citées ci-dessus ne se résument plus qu'en deux groupes, car tous les enfants, adolescents et jeunes "en mouvement" dont il est question sont des étrangers:

- D'une part, soulignons la situation des mineurs étrangers non accompagnés originaires de différents pays (qui peuvent se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur

du système de protection). Par ailleurs, certains mineurs ne parviennent parfois pas à être reconnus comme "mineurs non accompagnés".

- D'autre part, il existe également des jeunes étrangers qui ont été intégrés au système de protection (sous tutelle ou non) qui, lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité, vivent dans des situations diverses selon le soutien dont ils bénéficient. Il y a aussi des jeunes qui ont été sous tutelle ou en situation de rue à Ceuta et Melilla et qui, lorsqu'ils ont 18 ans, traversent la péninsule et se retrouvent en situation de rue.

Au niveau de l'État espagnol, le Registre des Mineurs étrangers non accompagnés, au 31 décembre 2019, mentionnait un total de 12 417 mineurs placés ou sous tutelle des services de protection. Parmi eux, 11 329 sont des garçons et 1 088 des filles. On constate une baisse de 17,88 % par rapport aux 13 796 mineurs enregistrés en 2018. Selon les données du registre, l'Andalousie accueille 4 617 mineurs, bien que ce chiffre soit actuellement inférieur. En Andalousie, il n'existe pas de profil-type de ces enfants et adolescents migrants, il s'agit de jeunes garçons et de jeunes filles âgés de 10 à 17 ans qui viennent des pays du Maghreb, principalement du Maroc, ainsi que des pays d'Afrique de l'Ouest. Le parcours migratoire est plus ou moins long et pour certains jeunes, cela signifie vivre en situation de rue pour la première fois. Le plus éprouvant de l'expérience migratoire est la route ou le transit migratoire. Selon la Stratégie Andalouse pour l'Immigration (2021-2025)¹⁶, les chiffres sont les suivants:

Profil des mineurs étrangers non accompagnés en Andalousie

Genre

Masculin

2.683

Féminin

190

Total: 2.873

Source: Stratégie andalouse pour l'immigration (2021)

Nationalité

Maroc (60%)

1724

Algérie (12,28%)

190

Guinée (9,60%)

187

Côte d'Ivoire (6,33%)

182

Mali (5,56%)

160

Autre

430

Source: Stratégie andalouse pour l'immigration (2021)

¹⁶ <https://juntadeandalucia.es/servicios/participacion/todos-documentos/detalle/214427.html>



En Andalousie, les mineurs connaissent également des situations spécifiques de vulnérabilité, liées au temps qu'ils passent dans les CATES (Centros de Atención Temporal de Extranjeros - Centres d'assistance temporaire des étrangers)¹⁷, à la violation de la présomption de minorité en raison de la manière dont sont appliqués les tests de détermination de l'âge, au manque de traduction adaptée et d'assistance juridique spécialisée à leur arrivée sur les côtes andalouses. Ces situations se manifestent également par les limites de la déclaration d'abandon et de la prise en charge de la tutelle, par l'absence de traitement des autorisations de séjour, par les problèmes d'obtention de cartes d'identité et de passeports dans leurs consulats et par le manque de soutien lorsqu'ils atteignent 18 ans et donc la majorité.

2.2. A partir de la situation décrite ci-dessus, soulignons plusieurs réflexions importantes:

• Une réalité migratoire durable.

Les enfants, les adolescents et les jeunes de moins de 18 ans qui se déplacent de manière autonome, sans tuteurs légaux ni référents familiaux, ont été et sont des acteurs des processus migratoires modernes et contemporains dans le monde. L'Andalousie et le nord du Maroc forment une

zone frontalière au sein de laquelle la réalité des mineurs étrangers et des jeunes en mouvement a une généalogie longue de plus de 20 ans. Tout au long de la migration moderne et contemporaine, les enfants, les adolescents et les jeunes ont été impliqués – tant seuls que liés à des groupes de pairs.

• Le besoin de données chiffrées précises.

Le Défenseur du Peuple alerte sur l'impossibilité d'obtenir des données fiables sur les mineurs car les données entre le Registre des Mineurs Étrangers Non Accompagnés et les données du Commissariat Général aux Étrangers et aux Frontières ne coïncident pas. En outre, il n'existe pas de chiffres officiels sur le nombre de garçons et de filles étrangers qui se trouvent en dehors du système de protection. Plusieurs indicateurs nous alertent sur le nombre de mineurs étrangers en dehors du système de protection: le nombre de disparitions, décrites comme des "fugues" dans les rapports annuels du bureau du procureur général de l'État ou encore le nombre de mineurs identifiés par certaines organisations dans les centres de rétention des étrangers.

• Comment les désigner?

Ces enfants, adolescents et jeunes filles et garçons de moins de 18 ans sont désignés par une multitude de dénominations. Le concept juridique de "mineur étranger non accompagné" a été repris par le Conseil de l'Europe en 1997¹⁸ et, au cours des années suivantes, son utilisation s'est généralisée dans les différentes législations européennes¹⁹. Les enfants, adolescents et jeunes qui migrent de manière autonome et arrivent en Espagne forment un groupe hétérogène. Leur point commun est que leur mobilité est le résultat de la rupture des systèmes de dépendance et de violences structurelles qui activent la mobilité des personnes dépendantes dans un contexte mondial. Nous proposons la perspective systémique de Bargach (2006)²⁰ qui définit l'enfant migrant comme un être social en possession de réseaux sociaux complexes. L'enfant serait caractérisé par une double appartenance. D'une part, l'appartenance au système social d'origine, à l'intérieur duquel l'enfant a commencé une socialisation au sein d'un système familial. D'autre part, le système social d'accueil où se trouve le mineur, qui a pour mission de compléter sa socialisation-émancipation en vue de construire un projet de vie qui lui a été refusé dans son pays d'origine. Nous avons donc affaire à des garçons et des filles qui sont socialisés dans deux systèmes, le système social d'origine et le système social du contexte d'accueil. Travailler sur les interconnexions entre les deux systèmes constitue ainsi la clé de voûte du travail transnational.

¹⁷ BOZA MARTÍNEZ, D.; PÉREZ MEDINA, D., «New Migrant Detention Strategies in Spain: Shortterm Assistance Centres and Internment Centres for Foreign Nationals», Paix et Sécurité Internationales, num. 7, 2019, pp. 261-277 <https://revistas.uca.es/index.php/paetsei/article/view/5506/5958>

¹⁸ Résolution du 26 juin 1997 (97/C221/03): "Les mineurs de moins de 18 ans ressortissants de pays tiers arrivant sur le territoire des États membres non accompagnés d'un adulte responsable d'eux, de par la loi ou par la coutume, dans la mesure où ils ne sont pas effectivement pris en charge par un adulte responsable d'eux. La présente résolution peut également s'appliquer aux mineurs ressortissants de pays tiers qui, après être entrés sur le territoire des États membres, sont laissés sans accompagnement. Les personnes visées aux deux paragraphes précédents sont ci-après dénommées "mineurs non accompagnés".

¹⁹ Le système juridique espagnol a d'abord utilisé le terme de "mineur étranger en situation d'abandon" (art. 13, règlement du LO 7/1985) puis celui de "mineur étranger non accompagné" (art. 91 du règlement du LO 4/2000).

²⁰ Bargach, Amina (2006). "Los contextos de riesgo : menores migrantes "no" acompañados". Dans F. Checa, Á. Arjona, et J. C. Checa (eds.) Menores tras la frontera. Otra inmigración que aguarda (pp. 51-62). Barcelone : Icaria-Antrazyt.

• Miser sur une perspective holistique.

Une vision holistique des processus migratoires considère les enfants, les adolescents et les jeunes qui migrent comme des sujets ayant une histoire. D'un point de vue juridique, ils sont construits comme des "mineurs étrangers non accompagnés", c'est-à-dire que l'attention est portée exclusivement à la partie du processus migratoire qui a lieu dans l'État qui les nomme. Une vision transnationale permet d'avoir une vision plus complète des processus migratoires. Souvent, les mineurs sont appréhendés de manière fragmentée, leurs contextes référentiels ne sont pas toujours pris en compte lors de la planification de l'intervention et de la mise en œuvre des actions inhérentes à la protection. Ce projet est territorialement situé entre l'Andalousie et le nord du Maroc et constitue une opportunité d'appliquer une perspective transnationale et de mettre en œuvre cette vision holistique.

• Les mineurs et les jeunes ont des objectifs et des buts.

Les enfants activement engagés dans des processus globaux de mobilité et de migration mettent au défi les représentations intériorisées de l'enfance "en situation vulnérable". Celles-ci peuvent conduire à une vision "adulte-centrée" de la migration autonome des enfants, qui tendrait à les considérer uniquement comme des victimes. Pourtant, ils construisent activement des stratégies de survie efficaces (Suárez, 2006) et ont une capacité d'action et d'agentivité. Leur migration révèle une transgression sociale, remet en question les relations de genre et de génération au sein de la famille et met en crise les politiques sociales des

pays de départ et d'arrivée en raison des obstacles et des difficultés pour les protéger. Dans les processus migratoires, les garçons et les filles sont des protagonistes actifs - ils prennent leurs propres décisions, évaluent les risques et mettent en place des stratégies. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas besoin d'être protégés, mais au contraire qu'ils ont besoin d'une protection adaptée à leurs besoins et à leur capacité progressive d'agir. La décision de migrer est conditionnée par leur propre situation, par leurs ressources et par leurs objectifs et non uniquement par ceux de leur famille, qui peuvent avoir une plus ou moins grande influence (d'une connivence et d'un pacte familial à une rupture totale avec la famille).

• Ils sont facilement exposés à la criminalisation.

Ils sont à la fois sujets de droits et objets de contrôle. Cela provoque une confrontation entre deux formes de gouvernement antagonistes: d'une part, la logique de la protection de l'enfance, qui prône la pleine jouissance des droits, et d'autre part la logique des politiques migratoires, qui en limitent l'exercice par de multiples modalités. Cette double condition peut donner lieu à des situations de maltraitance institutionnelle, en raison de la complexité de la conciliation de ces deux mandats. En outre, ces garçons et ces filles remettent en question les représentations normalisées des enfants vulnérables, ils diversifient le profil des mineurs en situation de détresse dans les systèmes de protection européens et ils sont les immigrés les plus "inconfortables" pour la législation européenne sur les étrangers.

• Le cadre juridique est divisé entre la protection et le contrôle à échelle étatique, tandis que les gouvernements locaux et régionaux encouragent les projets d'inclusion par le biais de leurs politiques locales et régionales.

Au Maroc comme en Espagne, les mineurs évoluent entre le cadre de la protection de l'enfance et celui du contrôle migratoire. Les cadres juridiques de la protection des enfants et de la gestion des étrangers en Espagne et au Maroc relèvent de la compétence de l'État²¹. Au Maroc, les municipalités ne sont pas compétentes en matière de protection de l'enfance ; cette politique relève du Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille. Les questions relatives à la migration et aux étrangers ne relèvent pas non plus des compétences municipales, car elles sont du ressort du ministère de l'Intérieur. Les communes ont bien la compétence des politiques de proximité (Dahir n°115-85 du 20 ramadan 1436, 7 juillet 2015) et c'est sur la base de cette compétence que chaque commune, en fonction de sa motivation, de sa volonté, de ses soutiens et de sa politique locale, s'implique plus ou moins et toujours en alliance avec les associations présentes dans chaque commune. En Andalousie, la loi organique 2/2007 du 19 mars, sur la réforme du statut d'autonomie de l'Andalousie, attribue à l'Andalousie un large champ de compétences exclusives dans le domaine des services sociaux. D'autre part, l'article 9.3 de la loi 5/2010 du 11 juin sur l'autonomie locale de l'Andalousie établit la gestion des services sociaux communautaires comme une compétence des municipalités. La loi andalouse sur les services sociaux 9/2016 du 27 décembre a doté le système public andalou de services sociaux, fondés sur les principes d'universalité et d'égalité d'accès à tous, réunissant toutes les ressources des Administrations Publiques, et orientée vers la qualité et plaçant la personne au centre de toutes les politiques sociales.

21 Pour une description détaillée des deux cadres légaux de la protection de l'enfance et du contrôle des étrangers, nous nous référons à UNICEF (2019) et Andalucía Acoge (2020).



• La protection actuelle est insuffisante.

La titularité des droits des enfants, des adolescents et des jeunes de moins de 18 ans "en mouvement" est constamment remise en question en raison de leur double statut de mineur et d'étranger, tant en Espagne qu'au Maroc, ainsi qu'à échelle mondiale. Il existe des dysfonctionnements dans le système d'accueil sur les côtes, dans le système de protection et dans l'accompagnement du passage à la majorité qui se répètent sans cesse et conduisent à des situations de carences de protection:

— Au Maroc, soulignons notamment le manque de ressources d'accueil, l'absence d'un cadre juridique pour la tutelle, les problèmes de scolarisation et d'accès aux soins de santé, ainsi que les difficultés d'obtention d'un titre de séjour.

— En Espagne, les défaillances concernent la manière dont ces mineurs sont accueillis dans les centres d'accueil temporaire pour étrangers (CATES - *Centro de Atención Temporal de Extranjeros*); la manière dont le test de détermination de l'âge est appliqué; le manque de diligence dans leur scolarisation immédiate dans le système éducatif public pour les mineurs de moins de 16 ans; le retard dans la déclaration d'abandon; les "fugues" des centres; le retard dans l'obtention de leurs documents d'identité et le manque de protection lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité.

• Améliorer le processus consulaire de prise en charge des mineurs et des jeunes par les pays d'origine

L'implication consulaire est essentielle pour garantir la régularisation de leurs documents d'identité. Il est urgent

d'activer des mécanismes permettant aux mineurs d'obtenir rapidement de leur famille les documents nécessaires à l'établissement de papiers d'identité et de passeports. Les consulats doivent être plus réactifs pour doter les mineurs de documents d'identité, en particulier les mineurs proches de la majorité. Dans le cas où cela ne serait pas possible, la loi prévoit une documentation par le biais d'une carte d'inscription. Malgré cela, il existe des cas de mineurs non enregistrés dans leur pays ou issus de parents divorcés ou disparus dont les enfants ne peuvent obtenir un livret de famille. Dans ces cas, afin d'éviter les situations de privation de protection, des mécanismes devraient être mis en place pour les enregistrer grâce à l'intervention du Juge aux Affaires Familiales dans leur pays d'origine. Encourager la documentation de tous les mineurs sous tutelle en Andalousie est le premier pas vers la construction de perspectives pour l'avenir.

• L'importance du contact avec les familles

Les mineurs ont le droit d'être en contact avec leur famille, pour autant que cela soit dans leur intérêt supérieur et que leurs droits fondamentaux ne soient pas violés. Les situations familiales sont très variées. Les enfants ont le droit d'avoir des contacts avec leur famille élargie dans les cas où il n'est pas possible d'être en contact avec leur famille nucléaire. Certaines des organisations rencontrées témoignent de formes d'accompagnement telles que la possibilité de pouvoir retourner en vacances dans leur pays d'origine ou encore, dans le cas de mineurs faisant l'objet de mesures judiciaires, de pouvoir purger leurs peines dans leur pays. Ces mesures impliquent une perspective transnationale et quelques expériences ont déjà été menées dans le cadre d'actions de médiation transnationale.

• Une attention particulière à la migration des filles.

Les petites filles, les adolescentes et les jeunes filles, mineures ou majeures, sont également présentes au cœur des processus migratoires. Leur présence dans le système de protection en Andalousie a augmenté ces dernières années, en particulier à partir de 2018. La manière dont les filles occupent l'espace public dans les processus migratoires diffère sensiblement de celle des garçons. Les filles traversent la plupart du temps les frontières avec l'aide de "passeurs" (dans des bateaux traversant la mer) et peuvent être victimes de réseaux de trafic. Les garçons migrent généralement sans "passeurs" (cachés comme passagers clandestins sur des bateaux ou dans des camions de marchandises dans les ports des villes côtières) et, dans une moindre mesure, sur des bateaux traversant la mer. De même, les jeunes filles et les adolescentes mineures peuvent être victimes des réseaux de traite ou être recrutées en cours de route. Au Maroc, il est difficile d'avoir accès à ces jeunes filles, mais dans les zones frontalières (zones de transit des aéroports, lieux d'attente informels, appartements dans les quartiers périphériques des villes proches des points de passage), elles deviennent visibles et peuvent être détectées par les organisations de défense des droits humains, mais une formation spécifique est nécessaire pour détecter ces situations et proposer des mesures qui ne mettent pas les victimes en danger. En matière de traite des êtres humains, garçons et filles peuvent être victimes de traite à des fins d'activités criminelles. Par ailleurs, les jeunes filles peuvent se trouver dans des situations éligibles à la protection internationale et il convient ainsi d'améliorer les mécanismes d'information et de sensibilisation à cet égard.

• Aucun mineur hors du système de protection.

Les enfants, les adolescents et les jeunes filles mineurs peuvent être maintenus hors du système de protection (Jiménez, 2021), au Maroc comme en Andalousie, comme le souligne ce rapport de Save the Children²². Au Maroc, il n'existe pas de cadre juridique pour les protéger et les défendre ; il n'y a que des projets ponctuels qui répondent à leurs besoins immédiats. En Andalousie, ils continuent à se déplacer parce qu'ils viennent d'arriver en Espagne péninsulaire depuis Ceuta, depuis Melilla ou depuis le nord du Maroc et qu'ils ne souhaitent pas rester dans une zone proche de la côte par peur d'un rapatriement ou parce qu'ils veulent retrouver un proche qui se trouve ailleurs ; ils se déplacent accompagnés d'autres jeunes filles et garçons. Il est important de souligner que dans la province de Cadix, certains mineurs ont été enlevés par un réseau de trafiquants à leur arrivée en Espagne et qu'une rançon est alors exigée pour leur libération. Il existe également des situations de mineurs à qui l'on extorque de l'argent, une fois arrivés sur la côte, pour passer d'une communauté autonome à une autre. Une autre raison pour laquelle ils sont en dehors du système de protection est qu'ils sont "fugueurs", généralement en raison de problèmes de cohabitation au sein des centres de protection et parce qu'il n'existe pas de mécanismes de médiation pour résoudre ces conflits.

²² Jiménez Álvarez, Mercedes (2021), Niños, niñas y adolescentes en movimiento fuera del sistema de protección. Rapport préparé pour Save the Children.

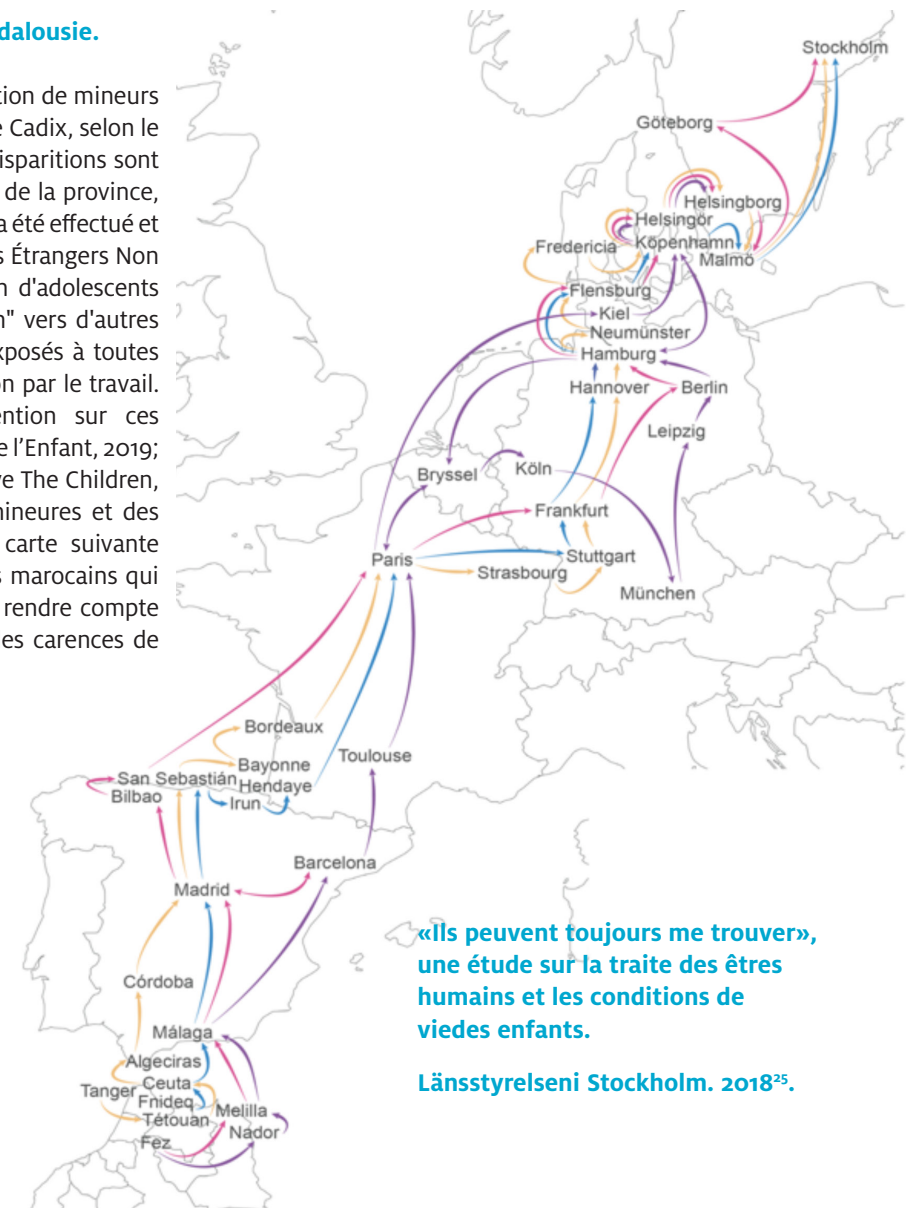
²³ Jiménez Álvarez, Mercedes (2019) Desapariciones de menores extranjeros no acompañados en España : una primera aproximación a sus significados. Annuaire de l'immigration. CIDOB. 2019 https://www.cidob.org/es/articulos/anuario_cidob_de_la_inmigracion/2019/desapariciones_de_menores_extranjeros_no_acompanados_en_espana_una_primera_aproximacion_a_sus_significados

²⁴ APDHA-Asociación Pro-Derechos Humanos de Andalucía. "Infancia migrante : Derechos Humanos en la Frontera Sur". Cadix : APDHA, 2019 <https://apdha.org/media/informe-infancia-migrante-2019.pdf> Comité des droits de l'enfant. "Observations finales sur les cinquième et sixième rapports périodiques combinés de l'Espagne". Comité des droits de l'enfant, CRC/C/ESP/CO/5-6 <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=Défenseur+du+Peuple+d'Andalousie.+Rapport+du+Défenseur+du+Peuple+d'Andalousie,+2018.+https://www.defensordelpuebloandaluz.es/node/16487> Save the Children. "The Most Alone" (2018) <https://www.savethechildren.es/los-mas-solos> UNICEF. "Les droits des enfants migrants non accompagnés à la frontière sud de l'Espagne" (2019) <https://www.unicef.es/ninos-migrantes-no-acompanados>.

²⁵ <https://www.lansstyrelsen.se/download/18.276e13411636c95dd933a57/1526903019846/Rapport%202018-3%20De%20kan%20alltid%20hitta%20omig.pdf>, p. 20

• Porter attention aux disparitions en andalousie.

Une autre question importante est la disparition de mineurs des centres de protection dans la province de Cadix, selon le bureau du procureur général de l'État. Ces disparitions sont dues à des fugues des centres de protection de la province, une fois que le test de détermination de l'âge a été effectué et qu'ils ont été inscrits au Registre des Mineurs Étrangers Non Accompagnés. Il existe un nombre incertain d'adolescents qui "migrent après cette première migration" vers d'autres pays européens (Jiménez, 2019)²³ et sont exposés à toutes sortes d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail. Différentes organisations ont attiré l'attention sur ces situations (APDHA, 2019; Comité des Droits de l'Enfant, 2019; Défenseur du Peuple d'Andalousie, 2018; Save The Children, 2018 et UNICEF, 2019)²⁴, la situation des mineurs et des filles étant particulièrement complexe. La carte suivante reconstitue les itinéraires de quatre mineurs marocains qui ont demandé l'asile en Suède et participe à rendre compte de leur mobilité au sein de l'UE ainsi que des carences de protection dont ils pâtissent.



«Ils peuvent toujours me trouver»,
une étude sur la traite des êtres
humains et les conditions de
vies enfants.

Länsstyrelsen i Stockholm. 2018²⁵.



- **La nécessité d'établir des mécanismes de coordination et de prévention, en particulier pour répondre à la situation des jeunes anciennement confiés à la protection de l'enfance en Andalousie**

Un élément commun à tous les entretiens menés en Andalousie est la complexité du passage à l'âge adulte. Ces jeunes filles et garçons constituent l'un des groupes les plus vulnérables aujourd'hui en Andalousie, le Défenseur du Peuple d'Andalousie ayant attiré l'attention sur leur grande vulnérabilité. Certains d'entre eux sont très jeunes et se trouvent dans des situations d'extrême vulnérabilité : sans papiers, avec des addictions, sans réseaux de soutien, sans référents adultes. La plupart des jeunes qui viennent d'avoir 18 ans et se retrouvent sans ressources ni soutien vivent avec beaucoup de frustration un projet migratoire pensé comme salvateur mais qu'ils voient échouer. Certains consomment de l'alcool ou du haschisch pour atténuer cette situation compliquée. Pour certains, la prostitution, dans une situation d'extrême vulnérabilité, est la seule alternative. En raison des retards dans l'obtention de documents auprès de leurs consulats, certains jeunes sont sans papiers. Ce sont les organisations sociales qui tentent avec force de répondre à leurs besoins en coordination avec les services sociaux communautaires des municipalités où elles se trouvent. Certains de ces jeunes sont en situation de rue et deviennent usagers des dispositifs dédiés aux sans-abri. Un nombre important d'anciens jeunes placés arrivant en Andalousie proviennent de Ceuta et de Melilla. Il n'existe pas de mécanisme de coordination entre l'Andalousie et les villes autonomes de Ceuta et Melilla. Les garçons et les filles qui arrivent sont très souvent dans une situation de "sans-

abrisme". Il est urgent d'activer des mécanismes de dialogue entre les organes du Conseil de la Communauté Autonome d'Andalousie tels que la DG de l'enfance du Ministère de l'Égalité, des politiques sociales et de la conciliation, la DG de la coordination des politiques migratoires, l'agence andalouse de coopération internationale pour le développement, les gouvernements locaux, les villes autonomes de Ceuta et de Melilla et les entités sociales afin de prévenir ces situations et d'établir des mécanismes de coordination. Il serait très pertinent pour les services sociaux communautaires des gouvernements locaux d'être informés sur les mineurs qui vont prochainement atteindre leur majorité et qui se trouvent dans les ressources de protection de leurs municipalités et qui pourraient être des usagers de leurs services sociaux à leur majorité si des ressources spécifiques ne sont pas allouées à leur autonomisation ; cette information servirait à prévenir les situations d'exclusion et à les accompagner dans leur processus d'autonomie.

- **Accompagner les jeunes après leur majorité en Andalousie.**

La loi 1/1998 sur les droits et la prise en charge des mineurs du Conseil de la Communauté Autonome d'Andalousie établit dans son article 37.2 que, au moins pendant l'année qui suit la sortie des mineurs d'un centre de protection, l'administration du Conseil de la Communauté Autonome d'Andalousie assurera un suivi afin de vérifier que leur intégration socio-professionnelle est satisfaisante, au moyen de l'appui technique nécessaire. De même, l'article 19.1.f) insiste sur

le développement de programmes de formation professionnelle et d'insertion professionnelle pour les mineurs faisant l'objet de mesures de protection, afin de faciliter leur pleine autonomie et leur intégration sociale lorsqu'ils atteignent leur majorité. En outre, selon la loi 26/2015 du 28 juillet portant sur la modification du système de protection des enfants et des adolescents, dans son article 11 (Principes directeurs de l'action administrative), il est indiqué que les entités publiques doivent disposer de programmes et de ressources visant à soutenir et à orienter ceux qui, étant en famille d'accueil, atteignent leur majorité et sont maintenus en dehors du système de protection, avec une attention particulière aux jeunes en situation de handicap. La Chambre des Comptes d'Andalousie²⁶, dans la résolution du 26 octobre 2020 ordonnant la publication du rapport d'audit du programme budgétaire 31E " Aide à l'enfance " de 2017, souligne, en ce qui concerne les anciens jeunes placés, que 62% des mineurs qui ont eu 18 ans ne sont pas allés au programme de passage à l'âge adulte et que seulement 2% des dépenses ont été consacrées aux programmes de passage à l'âge adulte. La Chambre des Comptes a indiqué qu'un budget plus important devait être consacré à ce programme. L'une des actions clés de la Stratégie andalouse pour l'immigration (2021-2025)²⁷ consiste à promouvoir une réponse globale et adéquate aux anciens jeunes placés migrants.

- **ils souffrent de racisme.**

Les mineurs comme les jeunes peuvent éprouver des situations de maltraitance et de racisme. Les discours haineux

²⁶ <https://www.juntadeandalucia.es/boja/2020/575/3>

²⁷ <https://juntadeandalucia.es/servicios/participacion/todos-documentos/detalle/214427.html>

et xénophobes dont ils sont victimes, s'ils constituent un délit, doivent être catégoriquement dénoncés par le Ministère Public et poursuivis judiciairement conformément à la loi. La première façon de prévenir les discours de haine est de pénaliser ceux qui veulent faire du capital politique avec des stratégies de communication qui utilisent les mineurs en situation de vulnérabilité comme une arme politique. Deuxièmement, la prévention des crimes de haine est "neutralisée" par l'action exemplaire de l'entité qui prend en charge ces mineurs, en évitant les carences de protection et créant ainsi un bouclier contre les attaques xénophobes. Enfin, il est possible de prévenir les crimes de haine grâce à des mécanismes de participation sociocommunautaire (information de la communauté, participation de la communauté, travail avec la police locale, récits positifs). Ce projet s'engage, en tant qu'instrument clé de sensibilisation, à promouvoir la participation socio-communautaire à travers des alliances entre les gouvernements locaux et le tissu associatif.

• Ils ont besoin d'une prise en charge psychosociale de qualité adaptée à leur situation individuelle.

Il s'agit d'un groupe très hétérogène d'enfants, d'adolescents, de jeunes mineurs et de jeunes majeurs, dont certains ont vécu dans la rue, ont des problèmes de consommation addictive ou ont subi différentes formes de violence. L'attention individualisée et l'accompagnement psychosocial font partie des instruments indispensables qui doivent être mis en place pour les accompagner dans

leur transition vers la vie adulte. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès aux ressources de santé mentale dans une perspective interculturelle pour les jeunes qui ont besoin de ce type d'accompagnement.

3. Donner la parole aux anciens jeunes placés.

Donner la parole et écouter l'avis des anciens jeunes confiés à la protection de l'enfance a également été l'un des objectifs de ce diagnostic²⁸. Nous avons réussi à organiser deux ateliers avec deux groupes de jeunes, l'un avec trois filles et l'autre avec cinq garçons²⁹. Nous avons commencé l'atelier en expliquant le projet et en les remerciant pour leur temps. Nous leur avons expliqué qu'ils pouvaient poser autant de questions qu'ils le souhaitent, que leur identité resterait confidentielle à tout moment, qu'ils pourraient participer à la réunion de restitution s'ils le souhaitent et qu'ils pouvaient s'exprimer librement. Les ateliers se sont concentrés sur ces trois questions:

• De quoi avez-vous eu besoin au cours de votre parcours migratoire et que vous n'aviez pas? Qu'est-ce qui vous a le plus manqué? Qu'est-ce qui vous aurait aidé et que vous n'aviez pas?

— "Aux décideurs politiques, je dirais que la migration n'est pas un chemin facile. Lorsque tu es dans ton pays, tu as quelques vagues idées, mais en réalité tu n'as "aucune idée" de ce qui t'attend. Les gens n'ont pas conscience des difficultés de la migration".

— "Ce qui me frustre le plus, c'est de ne pas pouvoir obtenir des papiers. Tu veux aller de l'avant, tu veux travailler, mais tu ne peux pas. Je ne pense vraiment pas que les politiciens sachent ce que cela signifie. Ce que cela signifie d'avoir à attendre juste pour avoir un "papier".

— "Les gens meurent en mer. J'ai eu de la chance et je n'ai pas eu de problèmes, mais des gens meurent en mer et il faut à tout prix l'éviter".

— "Aux politiciens marocains je leur dirais que la vie est précieuse, qu'il y a trop de corruption et trop peu de droits, que si la vie était plus facile, il n'y aurait pas autant de personnes qui risqueraient leur vie pour migrer. Si ma vie là-bas avait été meilleure, je serais resté. Nous voulons une meilleure éducation et une meilleure santé, plus d'aide".

— "La vie dans la rue au Maroc est très dure".

²⁸ En raison des limitations de mobilité causées par le covid-19 entre l'Espagne et le Maroc, nous n'avons pas pu réaliser les ateliers avec les jeunes en mode présentiel. Certains ont pu être réalisés à distance et d'autres ont dû être suspendus dans l'attente du rétablissement de la mobilité internationale entre l'Espagne et le Maroc.

²⁹ Les personnes qui ont participé à l'atelier étaient des jeunes issus des ressources : Proyecto ENCuentro (AFAVI) Hijas de la Caridad. La Línea de la Concepción et la Casa "Paco Girón" à Huelva.



- De quoi avez-vous eu besoin au cours de votre parcours migratoire et que vous n'aviez pas? Qu'est-ce qui vous a le plus manqué? Qu'est-ce qui vous aurait aidé et que vous n'aviez pas?

— "Ce que je n'avais pas, c'était la possibilité de rester simplement à la maison. Si j'avais pu rester, je n'aurais pas émigré, mais ma situation était très difficile".

— "La personne qui m'a le plus manqué, et qui me manque encore le plus, c'est ma mère. Ce qui m'a le plus manqué, c'est ma famille".

— "Ce que je n'avais pas, c'était une bonne information. Il y a beaucoup d'idées fausses sur la migration. L'obsession de partir brouille votre vision et vous ne voyez plus rien d'autre. C'est un rêve et une obsession qui ne vous laisse pas voir autre chose, mais après vous souffrez beaucoup. Vous ne pouvez pas imaginer les problèmes liés aux papiers ou au travail".

— "Il y a une déception quand on arrive et qu'on voit tous ces problèmes. C'est une étape très difficile et beaucoup sombrent. Mais maintenant, nous devons juste nous accrocher et attendre".

- Donnez-moi un mot qui résume votre vie en Espagne.

— "**PATIENCE** pour résumer la vie en Espagne".

— "**HOGRA** ³⁰ pour résumer la vie au Maroc".

— "**TRANQUILITÉ** pour résumer ma vie en Espagne car il n'y a pas de violence ici".

— "**EFFORT** parce qu'ici, chaque jour est une petite victoire".

4. Parier sur l'intervention socio-communautaire des gouvernements locaux en Andalousie et au Nord du Maroc.

Les clés de la mise en œuvre du projet #TOI AUSSI sont:

1

Le projet #toiaussi vise à lutter contre les discours haineux et les discours racistes dont souffrent les enfants, les adolescents, les jeunes mineurs et les jeunes majeurs " en mouvement " ³¹ par le biais d'une **participation socio-communautaire** mise en œuvre grâce à des partenariats entre les gouvernements locaux et le tissu associatif. La participation communautaire est une porte ouverte pour que les enfants, les adolescents et les jeunes puissent connaître les municipalités dans lesquelles ils vivent ; pour qu'ils puissent participer activement à la vie communautaire et être les acteurs de leur propre processus d'autonomie.

²⁹ Humiliation

³⁰ Save the Children (2018) Protección de la niñez en movilidad. Save the Children define a la niñez en situación de movilidad como: "Los niños, niñas y adolescentes que se desplazan por diversas razones, ya sea voluntaria o involuntariamente, dentro de un mismo país o entre países, con o sin sus padres u otros cuidadores principales, y cuyo desplazamiento, si bien puede brindarles oportunidades, también puede exponerlos al riesgo (o aumentar el riesgo) de explotación económica o sexual, abuso, desamparo y violencia". <http://pasc-lac.org/wp-content/uploads/2019/01/Spanish-COM-programme-PR3.pdf>.

2

Le projet #toiaussi est l'occasion d'établir des **passerelles de communication et de compréhension entre les gouvernements locaux et régionaux** pour améliorer la prise en charge de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse migrante "non accompagnée" et des anciens jeunes placés. La recherche de formes de coordination et de dialogue entre les organes du Conseil de la Communauté Autonome d'Andalousie tels que la DG de l'enfance du ministère régional de l'égalité, des politiques sociales et de la réconciliation, la DG de la coordination des politiques migratoires, l'Agence andalouse de coopération internationale au développement, les gouvernements locaux, les villes autonomes de Ceuta et de Melilla et les entités sociales peut être un moyen de prévenir les situations d'exclusion sociale.

3

Le projet #toiaussi s'engage pour **articuler à partir du niveau local des formes transnationales de coopération internationale et de protection** de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse "en mouvement" qui placent les droits au centre et dépassent les discours xénophobes et racistes. L'Andalousie et le Nord du Maroc forment une zone frontalière où la réalité des mineurs étrangers et des jeunes "en mouvement" a une généalogie longue de plus de 20 ans et constitue une zone transfrontalière idoine pour mettre en oeuvre de nouvelles formes d'intervention basées sur une approche fondée sur le droit et sur le potentiel des régions transfrontalières. La dimension de coopération internationale consiste à établir un contexte psycho-socio-éducatif transnational, un réseau dense d'alliances qui incorpore la dimension complexe d'être un sujet social inséré dans des réseaux sociaux complexes et lié à des appartenances multiples. Trois éléments sont essentiels dans la médiation sociale transnationale: le travail en réseau et la création de réseaux de protection transnationaux ; le travail synchronisé tant avec les enfants qu'avec leurs familles et la formation des professionnels dans une approche transnationale.

4

Le projet #toiaussi promeut la création de **synergies dans les projets de coopération au développement qui favorisent la protection de l'enfance et de l'adolescence "en mouvement" dans le cadre de la coopération décentralisée andalouse** et du nord du Maroc. Toutes les communes interrogées au Maroc sont très actives dans les projets de coopération et quatre d'entre elles travaillent spécifiquement sur des projets financés par la coopération andalouse (AACID/ Mairie de Cadix et Conseil provincial de Huelva sur des questions liées à la protection de l'enfance et de l'adolescence en migration et à la prévention de l'exclusion sociale). Il existe un intérêt commun et une volonté très solide de collaborer. Il serait particulièrement opportun d'activer des formes d'échange d'informations, de coordination et de mise en réseau. Ce projet pourrait jeter les bases de **l'articulation d'un réseau transfrontalier de protection**, accompagner le système andalou de protection de l'enfance et répondre aux besoins des gouvernements locaux sur chaque rive du détroit de Gibraltar.



5. Résumé des entretiens et propositions d'actions de sensibilisation

5.1. Entretiens avec les gouvernements locaux

MAROC

Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

- Commune de Martil
- Commune de Larache
- Commune de Tetuán

Région de l'Est

- Commune de Nador
- Commune d'Oujda

ESPAGNE (ANDALOUSIE)

Municipalité de Cadix
Municipalité de Jerez de la Frontera
Communauté de communes de la région de Gibraltar
Municipalité de Las Cabezas de San Juan
Municipalité d'Ecija
Municipalité de Séville
Municipalité de Huelva
Municipalité de Jaén



- Quel problème spécifique existe-t-il au niveau de votre commune en ce qui concerne la migration des mineurs étrangers non accompagnés et des anciens jeunes placés?
- Quelles sont vos compétences communautaires au regard de cette réalité migratoire?
- Quelles expériences de coopération votre municipalité a-t-elle avec des acteurs associatifs/la coopération internationale?
- Sur quel sujet pensez-vous qu'il serait intéressant d'approfondir les différentes formations prévues dans le cadre du projet?

MAROC					ESPAGNE							
RÉGION RTTH			RÉGION EST		ANDALUSIE							
TETOUAN	MARTIL	LARACHE	NADOR	OUJDA	CÁDIZ	JEREZ	L. CABEZAS	M. CAMPO DE GIBRALTAR	SEVILLE	ECIJA	D. HUELVA	JAÉN
DYNAMIQUE DES MOBILITÉS INFANTILES ET ADOLESCENTES												
SORTIE TRANSIT	FRONTIÈRE SORTIE TRANSIT	SORTIE	FRONTIÈRE SORTIE TRANSIT	FRONTIÈRE REPOS / ARRIVÉE TRANSIT	ACCUEIL MINEURS TRANSIT	ACCUEIL MINEURS TRANSIT	ACCUEIL MINEURS TRANSIT	ACCUEIL MINEURS TRANSIT	ACCUEIL MINEURS	ACCUEIL MINEURS	ACCUEIL MINEURS	ACCUEIL MINEURS
DYNAMIQUE DES MOBILITÉS DES JEUNES												
SORTIE TRANSIT	FRONTIÈRE SORTIE TRANSIT	SORTIE	FRONTIÈRE SORTIE TRANSIT	FRONTIÈRE REPOS / ARRIVÉE TRANSIT	DESTINATION	DESTINATION (MELILLA)		TRANSIT	DESTINATION TRANSIT		DESTINATION	TRANSIT
COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES												
Participation infantile et juvénile	Accueil Alliances avec le réseau associatif	Alliances avec le tissu associatif	Alliances avec le tissu associatif	Relations avec le tissu associatif	Travail sociocommunaire Travail en réseau	Travail sociocommunaire Travail en réseau	Améliorer la dimension socio-communautaire	Améliorer la dimension socio-communautaire	Travail sociocommunaire Travail en réseau	Travail sociocommunaire Travail en réseau	Travail en réseau entre entités	Travail en réseau entre entités
ALLIANCES ASSOCIATIVES/COOPÉRATION INTERNATIONALE												
Alliances associatives et coopération internationale (ATIL)	Alliances associatives et coopération internationale (APISF)	Alliances associatives et coopération internationale (PATERAS)	Alliances associatives et coopération internationale	Alliances associatives et coopération internationale	Alliances associatives et coopération internationale (TÉTOUAN)	Alliances associatives et coopération internationale	Alliances associatives	Alliances associatives/ Ville autonome de Ceuta	Alliances associatives et coopération internationale	Alliances associatives	Alliances associatives	Alliances associatives
THÈMES DE FORMATION												
Participation infantile et juvénile	Améliorer la situation socio-économique des familles	Prévenir la migration précoce	Sensibilisation aux risques de la migration	Communication interculturelle	Les clés de l'intégration socioprofessionnelle	Sensibilisation sur les causes de la migration	Comment travailler la perspective sociocommunautaire	Comment travailler la perspective sociocommunautaire	Médiation avec les pays d'origine	Causes de la migration	Travailler la perspective communautaire	Travailler la perspective communautaire



5.2. Entretiens avec des entités sociales, des agences onusiennes et des institutions

MAROC	ESPAGNE
RÉGION RTTH RÉGION EST	ANDALOUSIE
Association Pateras de la Vida (Larache) Association APISF (Tétouan) Association ATIL (Tetuan) Association GEDI (Tanger) Association ASTICUDE (Nador) Ferme éducative Khemis Anjra (Khemis Anjra) Centre ACRES (Tanger)	Association INSERTA Andalucía (Séville) Réseau d'assistance aux immigrants du secrétariat diocésain pour les migrants de Cadix, centre Tierra de Todos et l'association Cardijn. Association ALENDOY (Cádiz) Centre de jour "Fermín Salvoechea". Fondation Atenea (Cadix) Association Jaén Acoge (Jaén) Mundo Poblado (Jaén) Maison Paco Girón (Huelva) Association AYRES (Huelva) Projet ENCUENTRO (La Línea de la Concepción) Association APRONI (Ecija)
PROJETS D'INTERVENTION A ÉCHELLE ÉTATIQUE ET INTERVENTIONS DE PLAIDOYER ET D'INCLUSION	
OIM (Programmes d'appui à la stratégie nationale de migration et d'asile du Maroc)	Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) Andalucía Acoge Save the Children Fondation i Social UNICEF - Andalousie Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement (AACID) Ministère régional de l'égalité, des politiques sociales et de la conciliation. Direction Générale de l'enfance. Défenseur du Peuple d'Andalousie Université de Malaga. Observatoire criminologique du système pénal face à l'immigration. Université de Grenade. SEPISE

5.3. Propositions d'actions sensibilisation/formation/stages

MAROC					ESPAGNE							
RÉGION RTTH			RÉGION EST		ANDALOUSIE							
TETUÁN	MARTIL	LARACHE	NADOR	OUJDA	CÁDIZ	JEREZ	L. CABEZAS	M. CAMPO DE GIBRALTAR	SEVILLA	ECIJA	D. HUELVA	JAÉN
PROPOSITION D'ACTION SENSIBILISATION/FORMATION/STAGES												
Améliorer la connaissance de la commune sur les causes de la migration des mineurs étrangers afin d'améliorer l'accueil. Améliorer la connaissance de la commune sur les causes de la situation dans laquelle se trouvent les mineurs et accompagner les familles dans les blocages (papiers, documents d'identité). Stages en Andalousie					Activité de participation sociocommunautaire avec d'anciens jeunes placés.		Activité de participation sociocommunautaire avec des mineurs SAMU		Stage services sociaux communautaires sur la médiation sociale transnationale Avec les médiateurs du Conseil de la Communauté Autonome d'Andalousie	Activité de participation sociocommunautaire avec des mineurs APRONI	Activité de participation sociocommunautaire avec d'anciens jeunes placés.	Activité de participation sociocommunautaire avec JAEN ACOGE et le réseau d'entités.



6. Bibliographie

- Andalucía Acoge (2019) Desprotección de la infancia en la Frontera Sur. Menores migrantes sin referentes familiares y juventud extutelada en Andalucía, Ceuta y Melilla. <https://acoge.org/desproteccion-de-la-infancia-en-la-frontera-sur/>
- Asociación Pro-Derechos Humanos de Andalucía. Infancia Migrante. Derechos Humanos en la Frontera Sur. Cádiz: APDHA, 2019 <https://apdha.org/media/informe-infancia-migrante-2019.pdf>
- Arce Jiménez, Elena. Menor y extranjero: dos lógicas enfrentadas. Tesis doctoral defendida la Facultad de Derecho. Universidad de Málaga. 2016
- Bargach, Amina (2006) “Los contextos de riesgo: menores migrantes <no> acompañados”. En Checa, Francisco; Arjona, Ángeles y Checa, Juan Carlos (eds.) *Menores tras la frontera. Otra inmigración que aguarda*. Barcelona: Icaria-Antrazyt. 51-62
- Comité des droits de l'enfant. Observations finales sur les cinquième et sixième rapports périodiques combinés de l'Espagne, Comité des droits de l'enfant, CRC/C/ESP/CO/5-6, 2018). <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc>
- Défenseur du Peuple. Rapports du Défenseur du Peuple. Madrid : Défenseur du Peuple, 2001, 2002, 2003, 2003, 2004, 2004, 2005, 2006, 2007, 2007, 2008, 2009, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2013, 2014, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. <https://www.defensordelpueblo.es/informes/>
- Défenseur du peuple d'Andalousie.
 - Déclaration de Tarifa, 2019. https://www.defensordelpuebloandaluz.es/sites/default/files/declaracion_de_las_defensorias.
 - 34 Journées de Coordination du Défenseur du Peuple - Atención a menores extranjeros no acompañados Document de synthèse. Octobre 2019. https://www.defensordelpuebloandaluz.es/sites/default/files/34_jornadas_de_coordinacion_documento_sintesis_definitivo_1.pdf
- Eurostat. Asylum applicants considered to be unaccompanied minors. (en línea). <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9751525/3-26042019-BP-EN.pdf/291c8e87-45b5-4108-920d-7d702c1d6990>
- Jiménez- Álvarez, Mercedes Gema. “Autonomous child migration in southern European border”, en: Ní Laoire, C. and White, Al. (coord) *Movement, Im/Mobilities and Journeys*. In: Skelton, T. (editor-in-chief) *Geographies of Children and Young People*. Springer. Singapore, 2015.
- Jiménez Álvarez, Mercedes (2019) Desapariciones de menores extranjeros no acompañados en España: una primera aproximación a sus significados. Anuario de la Inmigración. CIDOB. 2019. 200 https://www.cidob.org/es/articulos/anuario_cidob_de_la_inmigracion/2019/desapariciones_de_menores_extranjeros_no_acompanados_en_espana_una_primera_aproximacion_a_sus_significados
- Jiménez Álvarez, Mercedes (2021) Niños, niñas y adolescentes en movimiento fuera del sistema de protección. Informe realizado para Save the Children.
- Jiménez Álvarez, Mercedes; Trujillo Vega, M^a Auxiliadora y Morante del Peral, M^a Luz (2021). *Pensar la alteridad. Una mirada sobre Amina Bargach y su obra*. Editorial UGR.
- Lagos Gorsky, Silvina (2018) *Creer siendo extranjero. La transición desde el sistema de cuidados a la vida adulta de jóvenes migrantes en Andalucía, España*. Tesis de máster. UPO
- Montesino, Norma y Jiménez- Álvarez, Mercedes G. “Child Mobility and Transnational Responses”. *Transnational Social Review. A social work journal*. vol 6, (diciembre 2015), p 332-337.

-
- Morante del Peral, M^a de la Luz y Trujillo Vega, M^a Auxiliadora.
- Las niñas y adolescentes que emigran solas a España. Las influencias o determinaciones derivadas de su condición de mujeres. Coloquio Internacional La migración de los menores no acompañados en Europa. Poitiers (Francia). En Observatorio Internacional de Justicia Juvenil, 2007 http://www.oijj.org/documental_ficha.php?rel=SI&cod=2049&pags=o
 - Las niñas y adolescentes que emigran solas a España: ¿Un nuevo fenómeno social? En: Jiménez Hernández, Antonio (Coord.): Menores migrantes sin referentes familiares. Pp. 65-68. Granada: Grupo Editorial Universitario, 2009
- OIM
- (2015) Conceptos generales sobre migración y niñez: Un referente para la acción en la protección integral de niños, niñas y adolescentes.
- (2021) Una mirada hacia la inmigración en Andalucía. <https://spain.iom.int/es/una-mirada-hacia-la-migraci%C3%B3n-en-andaluc%C3%ADa>
- Red Europea de Migración (2020) ¿Cómo tratan los estados miembros de la UE los casos de menores no acompañados desaparecidos?
- Ribas-Mateos (ed) Movilidades Adolescentes. Elementos teóricos emergentes en la ruta entre Marruecos y Europa. Barcelona: Bellaterra, 2014
- Save The Children. Los más solos. (2018). <https://www.savethechildren.es/los-mas-solos>.
- Suárez-Navaz, L. (2006) “Un nuevo actor migratorio: jóvenes, rutas y ritos juveniles transnacionales”. En F. Checa et al. (eds) Menores tras la frontera: otra migración que aguarda (pp.17-50) Barcelona: Icaria Antrazyt.
- Unicef (2019a) Los derechos de los niños y niñas migrantes no acompañados en la Frontera Sur Española, 2019. <https://www.unicef.es/ninos-migrantes-no-acompanados>
- Unicef (2019b) Les enfants migrants. Situation des enfants au Maroc. <https://www.unicef.org/morocco/media/2076/file/Module%204%20les%20enfants%20migrants.pdf>
- Unicef (2020) Más allá de la supervivencia. Cómo mejorar la intervención en Europa con niños y niñas migrantes no acompañados y separados que quedan fuera del sistema de protección. https://www.observatoriodelainfancia.es/ficherosoia/documentos/7261_d_Mas-Al-la-Supervivencia.pdf
- Unicef y Consejo General de la Abogacía Española (2009). Ni ilegales, ni invisibles. Realidad jurídica y social de los menores extranjeros en España. <https://www.unicef.es/publicacion/ni-ilegales-ni-invisibles-realidad-juridica-y-social-de-los-menores-extranjeros-en>

Diagnostic

#أنت-أيضا #toiaussi

Comprendre les mobilités infantiles,
adolescentes et juvéniles et soutenir
l'intervention socio-communautaire des
gouvernements locaux en Andalousie et
au Nord du Maroc

Mai | 2021